news.belgium

17 mai 2019 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2019

Entrée en vigueur de l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox au SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur pour le SPF Finances de l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox.

Le projet fixe la date d'entrée en vigueur pour l'échange électronique au 1er juillet 2019.

Cette entrée en vigueur vaut pour l'ensemble du SPF mais s'effectuera par phases. A partir du 1er juillet 2019, l'eBox sera en pratique uniquement utilisé pour la mise à disposition électronique des avertissements-extraits de rôle en matière d'impôts sur les revenus. Dans des phases ultérieures, l'eBox sera également utilisé pour toute (autre) communication avec les citoyens et les entreprises en matière d'impôts sur les revenus et de compétences des autres administrations générales du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement Tour des Finances Boulevard du Jardin botanique50 bte 61 1000 Bruxelles Belgique +32 2 792 99 00 https://www.decroo.belgium.be Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

